



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion des Fédérations médico-sociales
Jeudi 18 avril 2024

Direction de l'Autonomie

Ordre du jour

Introduction par Madame la Directrice Générale de l'ARS

1/ Cybersécurité : Accélération des travaux et résilience des établissements

2/ Point sur les Equipes Mobiles d'Hygiène

3/ Bilan de la campagne budgétaire et FIR 2023

4/ Politique PA/PH de l'ARS : les priorités pour 2024

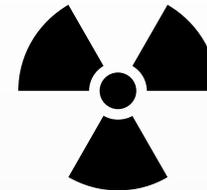
1. Cybersécurité - Accélération des travaux et résilience des établissements

- Direction de la Qualité, de la Performance et de l'Innovation- ARS

Cyber menace ?

Rappel de définition / risques - Contexte

Rappel de définitions et risques associés



CYBER ATTAQUE

- ✓ **Attaque informatique visant à exposer, modifier, crypter ou effacer des données, des applications ou d'autres actifs d'un système informatique**
- ✓ **Les attaques les plus courantes :**
 - L'hameçonnage / phishing
 - Le rançongiciel / ransomware
 - Le déni de service
 - L'homme au milieu / L'écoute illicite
 - L'arnaque au président
 - L'infection (par un malware)
 - Le téléchargement furtif
 - L'usurpation de mot de passe

CYBER SECURITE

- ✓ **L'ensemble des activités visant à protéger les données et les systèmes d'information contre les menaces issues du cyberspace**
- ✓ **3 notions essentielles à protéger**



Confidentialité



Intégrité



Disponibilité

Les risques à éviter:

- > **Système d'information**
- > **fonctionnement de l'établissement**



Des données exfiltrées



Des données et des archives cryptées



Des logiciels cryptés et sous contrôle d'un espion/pirate

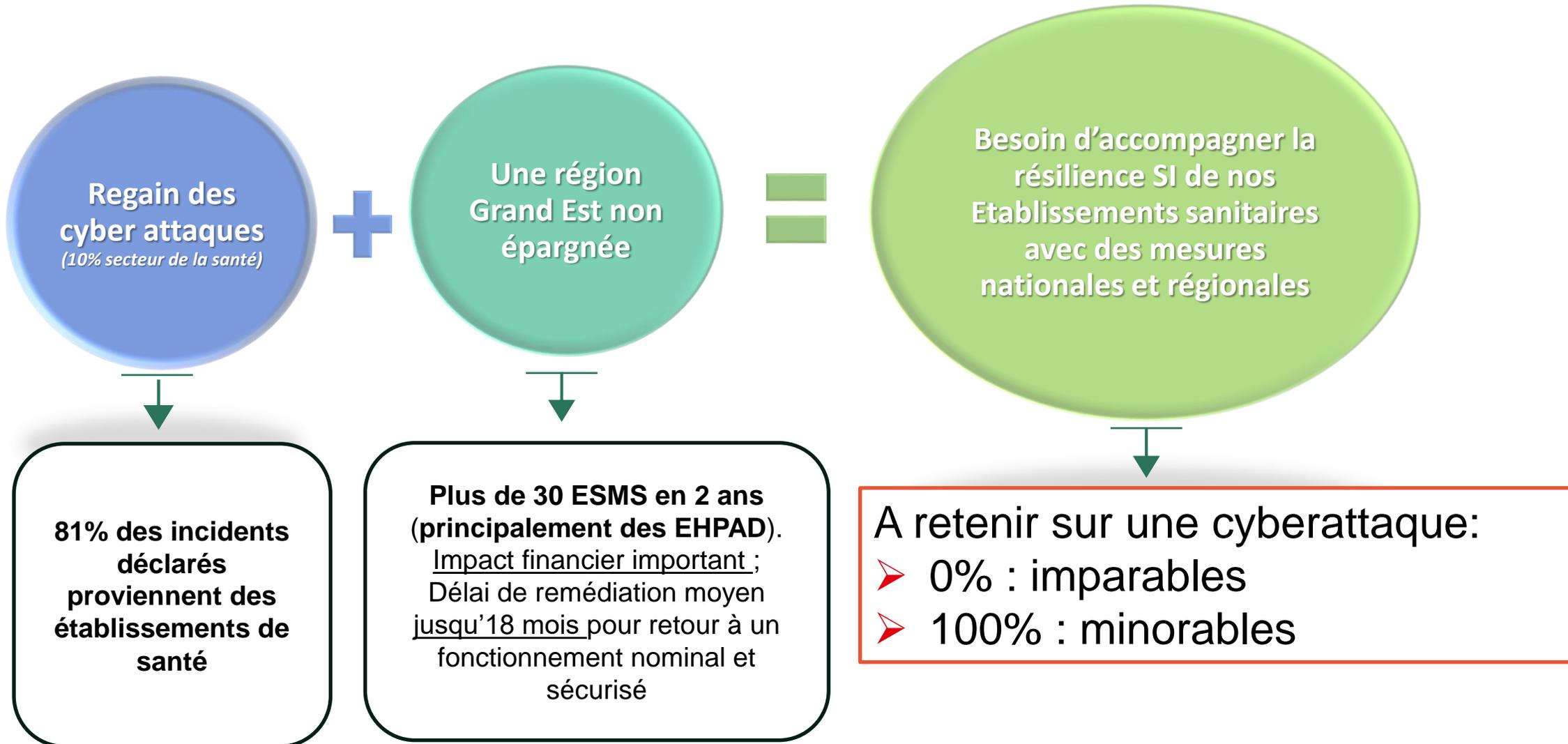


Plus de Dossier Usagers Informatisés (DUI) = Blocage global



Plus de logistique, ni flux de commande, ni financiers, ni pour les salaires, ... = **Systèmes paralysés avec risque de rupture dans la réalisation des soins et RH**

Contexte Général :



Une impulsion européenne/nationale et un plan d'actions décliné en région

LES ACTEURS DU PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT CYBER

Acteurs nationaux

Ministères
Santé et
Intérieur

Secrétariat
Général/Haut
Fonctionnaire
de Défense et
de Sécurité.

Délégation du
Numérique en
Santé (DNS)

Caisse Nationale
de Solidarité pour
l'Autonomie
(CNSA)

Caisse Nationale
de Solidarité pour
l'Autonomie
(CNSA)

Agence
Nationale de la
Sécurité des SI =
ANSSI (CERT FR)

Agence du
Numérique en
Santé - ANS
(CERT Santé)

Acteurs Régionaux

Agence
Régionale de la
Santé

ARS

PULSY

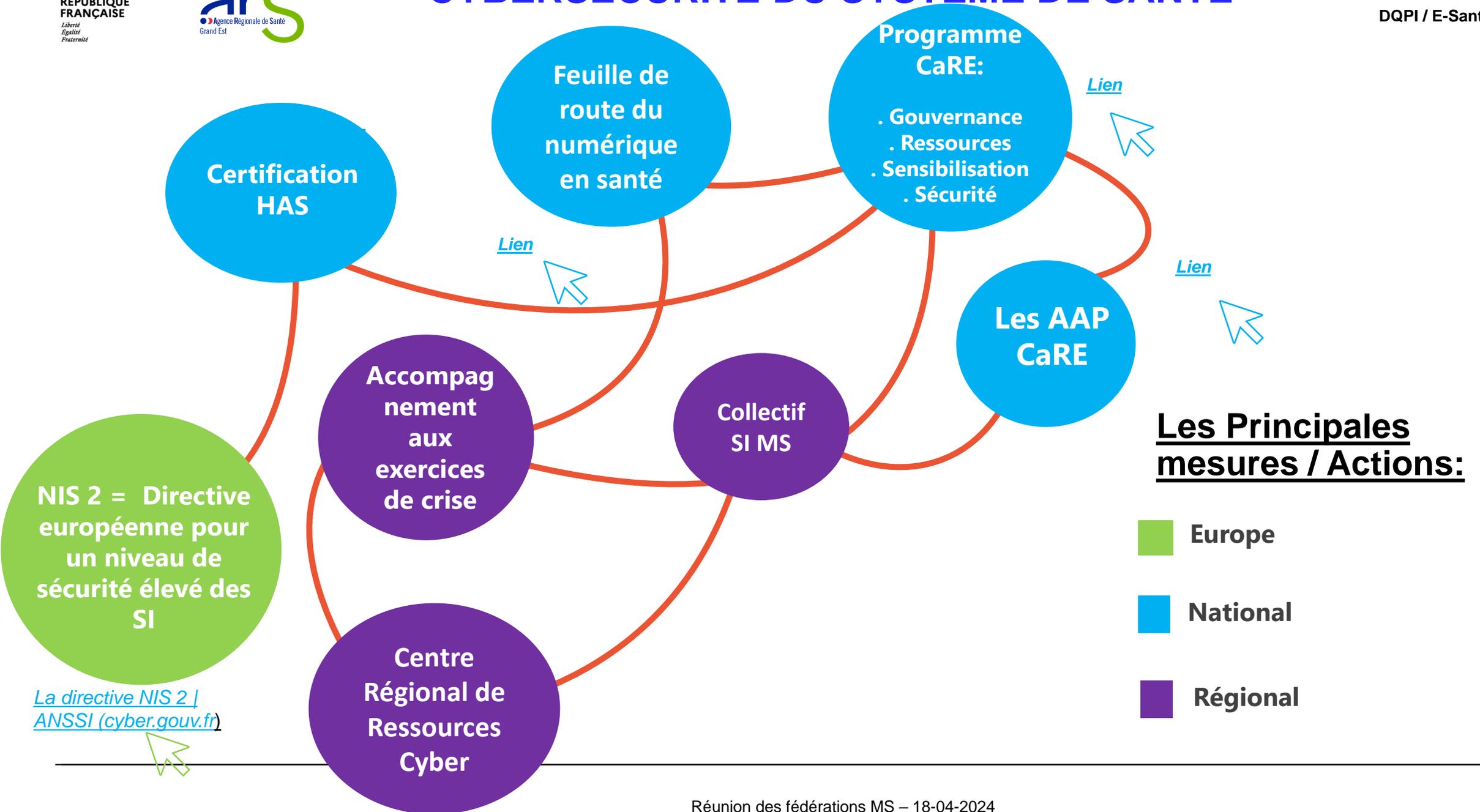
GRADeS

Instance comité
des RSSI MS

Collectif SI ESMS

Lien





3 niveaux d'accompagnement et d'appui identifiés :

1

SENSIBILISATION

Au niveau national

- ✓ Programme **CaRE**
- ✓ Formations en ligne de l'**ANS** (tout public)

Au niveau régional

- ✓ ARS/Pulsy, Centre Régional de Ressources Cyber - **CRRC**

2

PREVENTION

Au niveau national

- ✓ Programme **CaRE**

Au niveau régional

- ✓ ARS/Pulsy, Centre Régional de Ressources Cyber - **CRRC**

3

REMIEDIATION

Au niveau national

- ✓ **ANS - CERT Santé**
- ✓ **ANSSI - CERT FR**

Au niveau régional

- ✓ ARS/Pulsy, Centre Régional de Ressources Cyber - **CRRC**

3 niveaux d'indicateurs prioritaires suivis par l'agence:

1

Renforcer la résilience (Réaliser des exercices de crise)



100% des OSE ont réalisé un exercice de crise sur l'année



50 % des établissements sanitaires réalisé ou planifié (objectif à 70% d'ici mai 2024)



Planification en cours pour 5 établissements médico-sociaux



Communication à tous les établissements des modèles de kit PCA/PRA (en préparation côté ANS)

2

Garantir la sécurité opérationnelle



Offre de services de notre Centre Régional de Ressources Cyber



Taux d'adhésion aux différents appels à projets (CaRE)

3

Intégrer la Cyber dans la stratégie et la gouvernance



% d'établissements sanitaires qui complètent l'outil OPSSIES qui sert d'observatoire aux mesures cyber dans les établissements (Objectif à 90% - en cours)



% d'établissements avec un CPOM qui intègrent les enjeux Cyber
Préparation d'un modèle d'avenant générique aux CPOM applicable aux ES et ESMS (Priorité aux OG de grande taille). (Objectif à 100% - en cours)



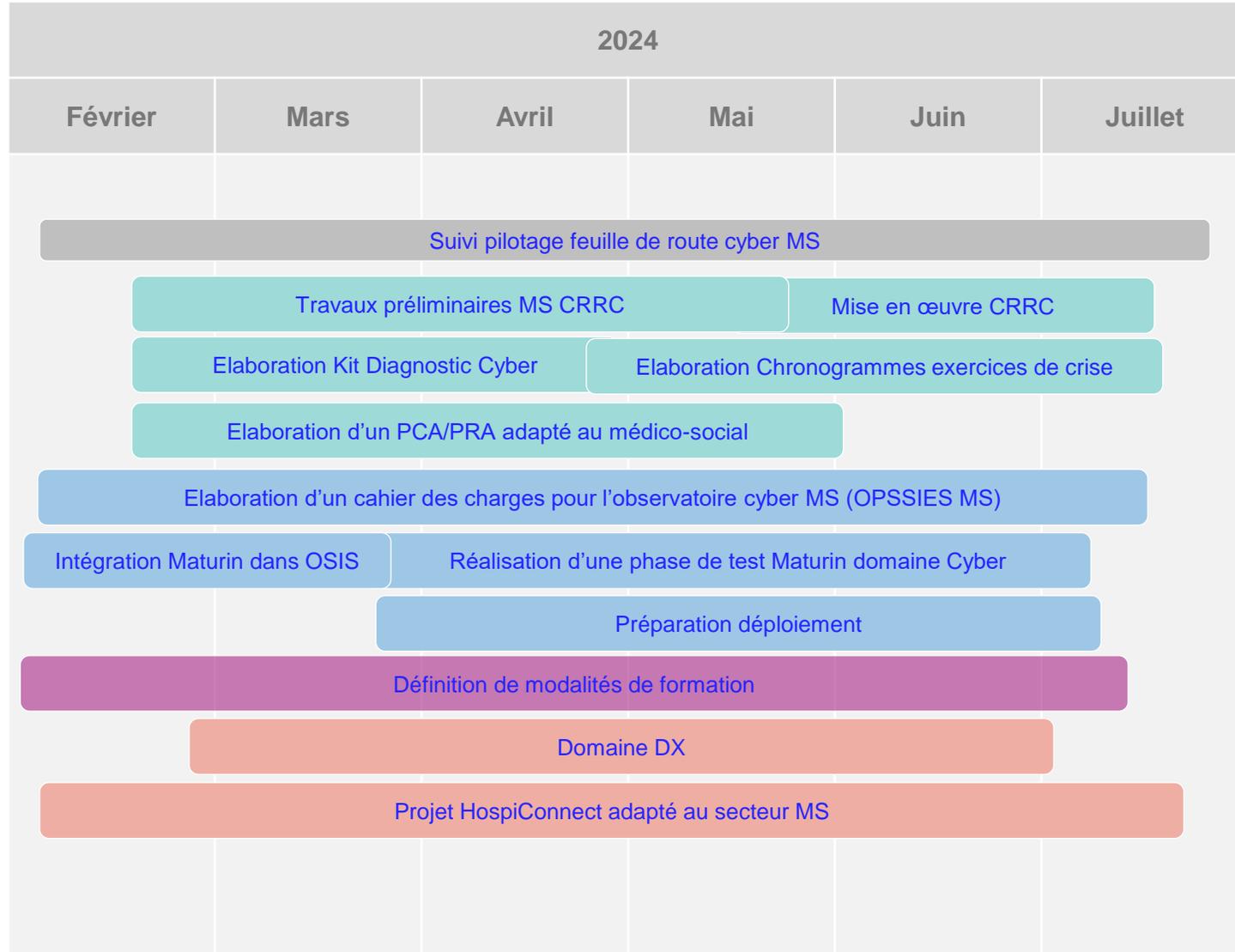
INDICATEURS CONCERNES PAR LE MEDICOSOCIAL

FOCUS SUR LE PROGRAMME CaRE

“
Une réponse collective, déterminée et
coordonnée pour faire face à la menace
”



Plan d'actions national Cyber envers les ESMS



Plan d'actions 2024 régional et outil de pilotage

❖ Plan d'actions

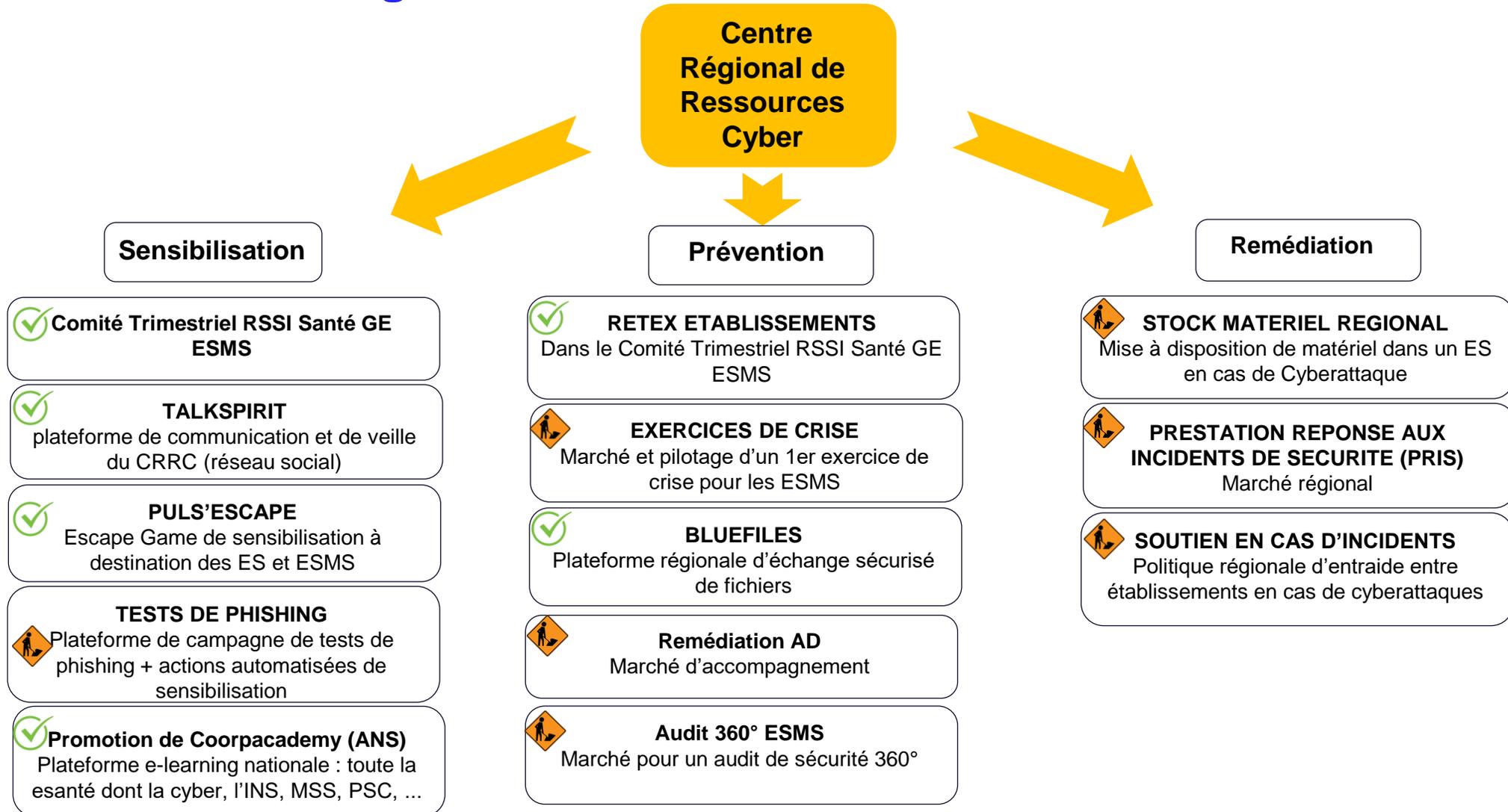
- Réussir le lancement du Programme CaRE
- Intégrer la priorité Cyber à la stratégie des ESMS (notamment au sein du collectif SI MS)
- Généraliser la pratique des exercices de crise sur le champ médico-social
- Développer collectivement l'offre du centre régional de ressources Cyber (Pulsy) dans le cadre du comité RSSI MS
- Promouvoir au second semestre le nouvel outil de pilotage OPSSIES
- Promouvoir le Guide Cyber sécurité : Plan de Renforcement de Cybersécurité pour le social et médicosocial (13 mesures)

[ANS_GUIDECYBER_PHASE 1-EXE -V2.pdf \(esante.gouv.fr\)](#)



Focus sur le centre régional de ressources cyber (ARS - GRADEeS PULSY-ES)

CRRC – Catalogue de services





> Programme CaRE :

Pour toute demande autour du programme, l'adresse mail dédiée : ans-care@esante.gouv.fr



Page web dédiée au Programme CaRE sur le site de l'ANS :
<https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/CaRE>

> CRRC, Centre Régional de Ressources Cyber :



Le CRRC est accessible à partir de la page d'accueil du site Pulsy avec une page dédiée
Contact @ cyber.grand-est@pulsy.fr

Centre Régional de Ressources Cybersécurité

> Vos interlocuteurs ARS (Vos Chargés de missions)

Le Centre Régional de Ressources Cybersécurité (CRRC) vise à accompagner les structures sanitaires et médico-sociales dans leurs actions de renforcement de la cybersécurité.



Un enjeu d'actualité

Pour faire face à l'augmentation des cybermenaces (+ 33% de déclarations d'incidents entre 2022 et 2023), il est primordial de renforcer les capacités de réponse des établissements de santé, par la mise en place d'actions permettant de prévenir les risques et de moyens d'aide à la remédiation en cas de cyberattaque réussie.

Synthèse

En synthèse

- **Les principaux programmes et accompagnements :** Feuille de route Numérique en Santé – Programme CARE qui couvre la prévention, la sensibilisation et la remédiation en complément des actions du Ségur Numérique déjà engagées – ses appels à projets concernant le MS sont en cours de construction – L'ANS propose un vaste programme adapté aux MS pour le second semestre 2024.
- **Le développement du Centre de Ressources Régional Cyber :** Via le GRADES Pulsy pour accompagner la réalisation des exercices de crise, la sensibilisation, la prévention. Appui CNSA pour développer 3 offres de services : diagnostic cyber, renforcement maturité cyber, accompagnement à la mise en œuvre d'exercices de crise.
- **L'acquisition ou mise à jour du DUI:** Participe aux conditions de cybersécurité : Authentifications fortes, usages des services socles sécurisés (PSC/MIE/INS/DMP/MSS)
- **Promouvoir les instances comité RSSI MS et Collectif SI MS:** Participe aux réflexions de sensibilisations, de modalités de mutualisation et d'identification des besoins...

2. Point sur les Equipes Mobiles d'Hygiène

*Direction de la Qualité, de la Performance et de l'Innovation &
Direction de l'Autonomie - ARS*

Cad战略 National

- PROPIAS : Programme National d'Actions de Prévention des Infections Associées aux Soins
- Instruction N°DGCS/SPA/2016/195 du 15/06/2016 visant à faciliter la mise en œuvre du PROPIAS dans le secteur médico-social

Cad战略 Régional

Objectif : développer la prévention et le contrôle des infections associées aux soins

Cibles : EHPAD, MAS et FAM-EAM de la région Grand Est

Porteurs : ES publics et privés, établissements supports de GHT et GCS disposant d'une EOHH



Lancement en 2021 du Projet PROMES

PROjet régional de prévention des infections associées aux soins dans le secteur **ME**dico-**S**ocial :

> L'appui du CPias Grand Est :



Action n°1

Réaliser un état des lieux exhaustif des ressources en hygiène et en prévention des infections associées aux soins à disposition des ES et ESMS dans le Grand Est

Réaliser un état des lieux concernant les dispositifs d'équipes mobiles d'hygiène (EMH) dédiées aux ESMS dans les autres régions métropolitaines



Action n°3

Réaliser une synthèse des différents dispositifs et proposer des scénarios d'organisation régionale

Poursuivre l'appui opérationnel du CPias Grand Est aux ESMS dans le cadre de la pandémie de COVID-19, mais aussi de la prise en charge d'autres IAS



Action n°5

Assurer la coordination régionale de l'appui opérationnel en prévention des infections associées aux soins pour les ESMS

Action n°2



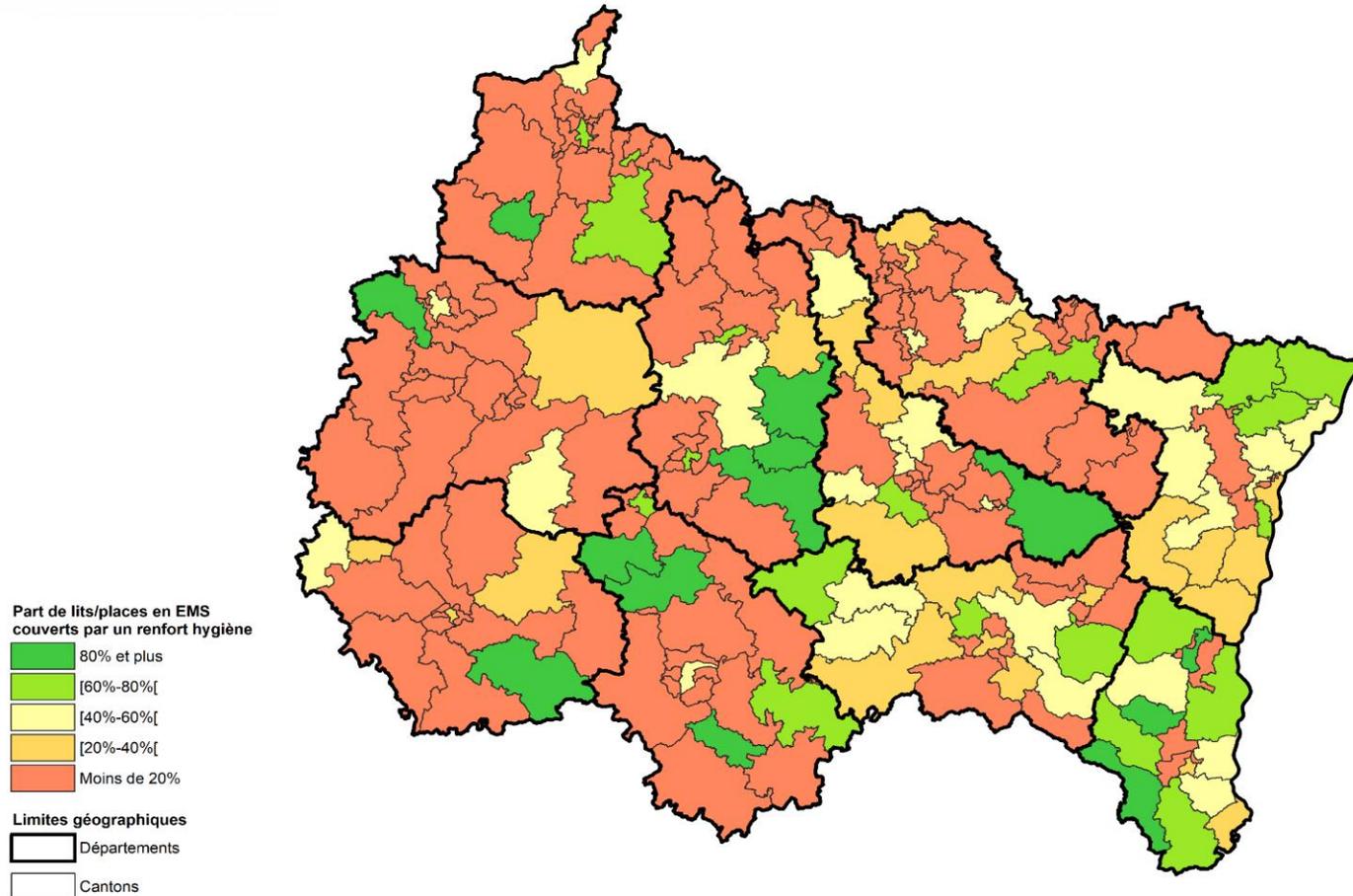
Action n°4



>> animation, mise à disposition d'outils et propositions de formations

Résultats observés suite à l'action 1 du projet PROMES

Couverture des EMS
par un renfort en hygiène
(EOH ou autre)



Source : CEPIAS, 2023
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES, B. MAILLEFAUD - décembre 2023

Situation au premier semestre 2021

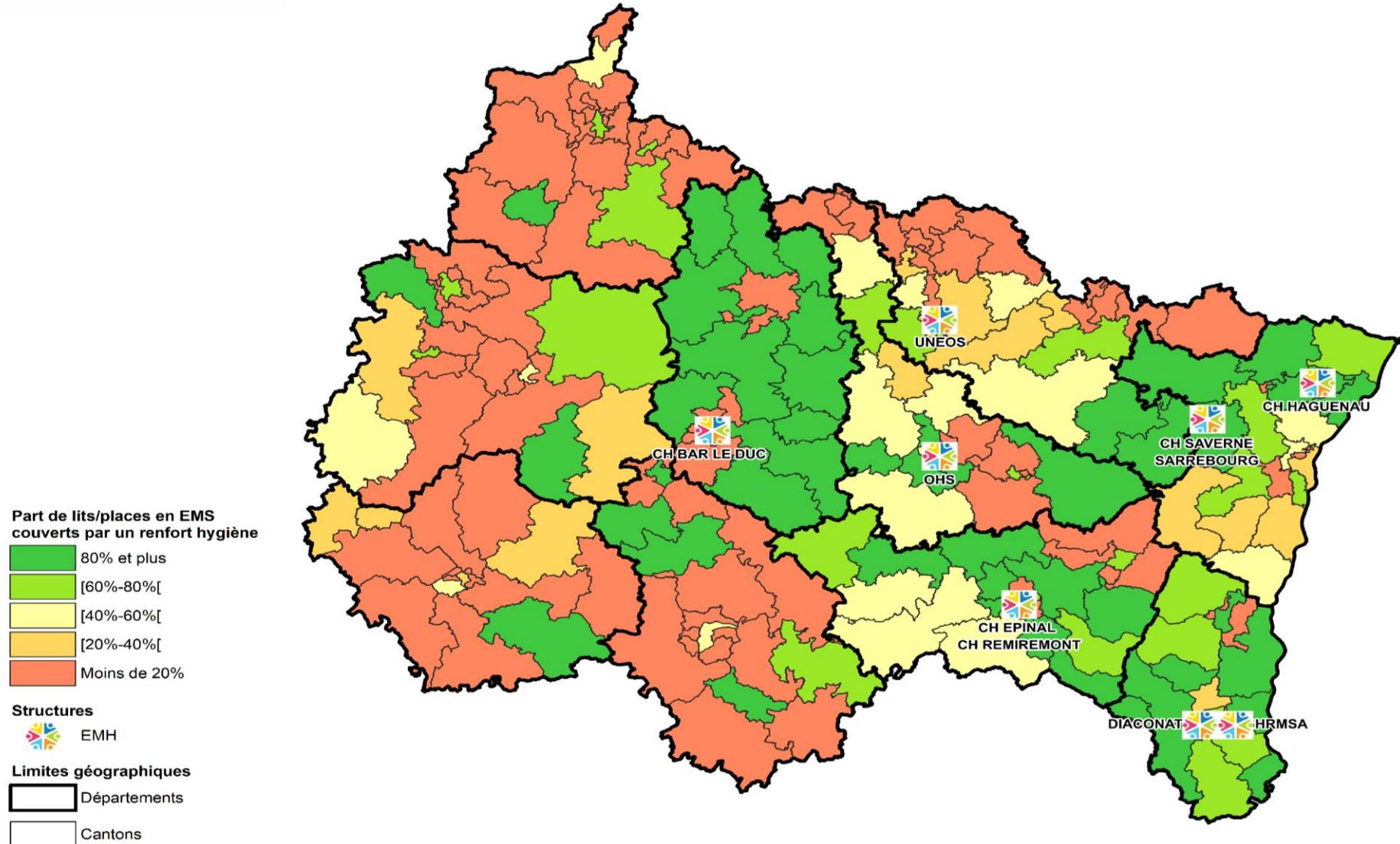
Cahier des charges : Equipes Mobiles d'Hygiène en région Grand Est (1)

- Objectif : déployer des dispositifs d'appuis territorialisés dédiés à la prévention et à la gestion du risque infectieux en EMS appelés « Equipes Mobiles d'Hygiène » (EMH) adossés à des EOHH
- Missions :
 - élaborer un état des lieux dans une démarche de gestion des risques, préalablement nécessaire à l'élaboration d'un programme d'actions pour chaque EMS et assurer la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques en hygiène
 - contribuer à la rédaction ou à l'adaptation et à la diffusion de protocoles et à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins nécessitant un signalement par l'EMS
 - informer et former les professionnels de l'établissement en matière de lutte contre les infections associées aux soins
 - accompagner les EMS à la gestion des alertes sanitaires

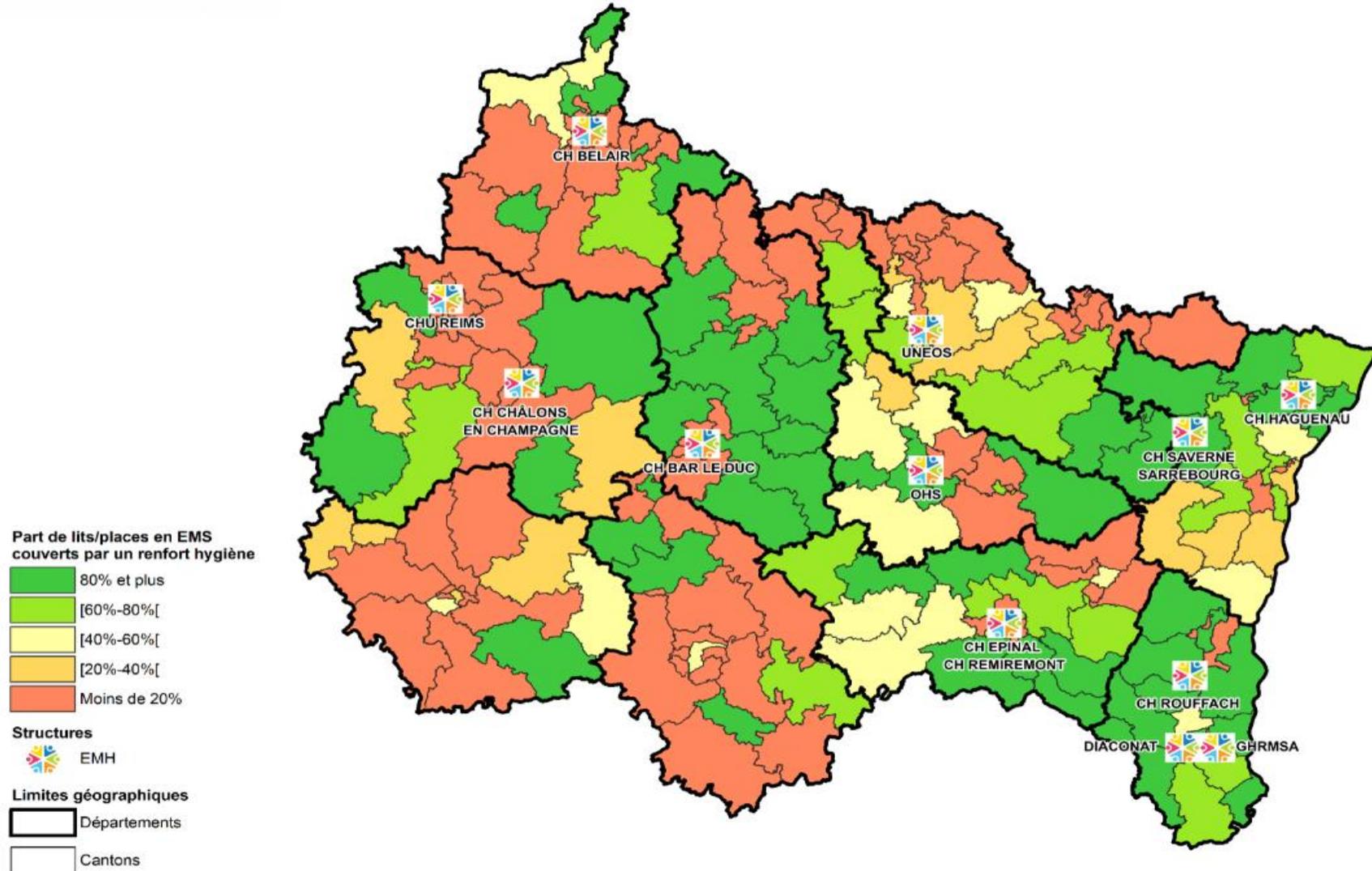
Cahier des charges : Equipes Mobiles d'Hygiène en région Grand Est (2)

- Composition : 1 ETP d'IDE hygiéniste intervenant auprès d'une moyenne de 18 EMS et 0.2 ETP de temps d'encadrement (cadre de santé, pharmacien ou médecin).
- Fonctionnement : cible de 12 jours/an/EMS (sur site et sur des temps dits de « bureau »)
- Financement moyen : 103 000 € / an pour une EMH
- Coût total du financement des 12 EMH : 1 334 345 €.

Couverture en expertise en hygiène en Grand Est au 31/12/2021



Couverture en expertise en hygiène en Grand Est au 31 12 2023



Source : CEPIAS, 2023

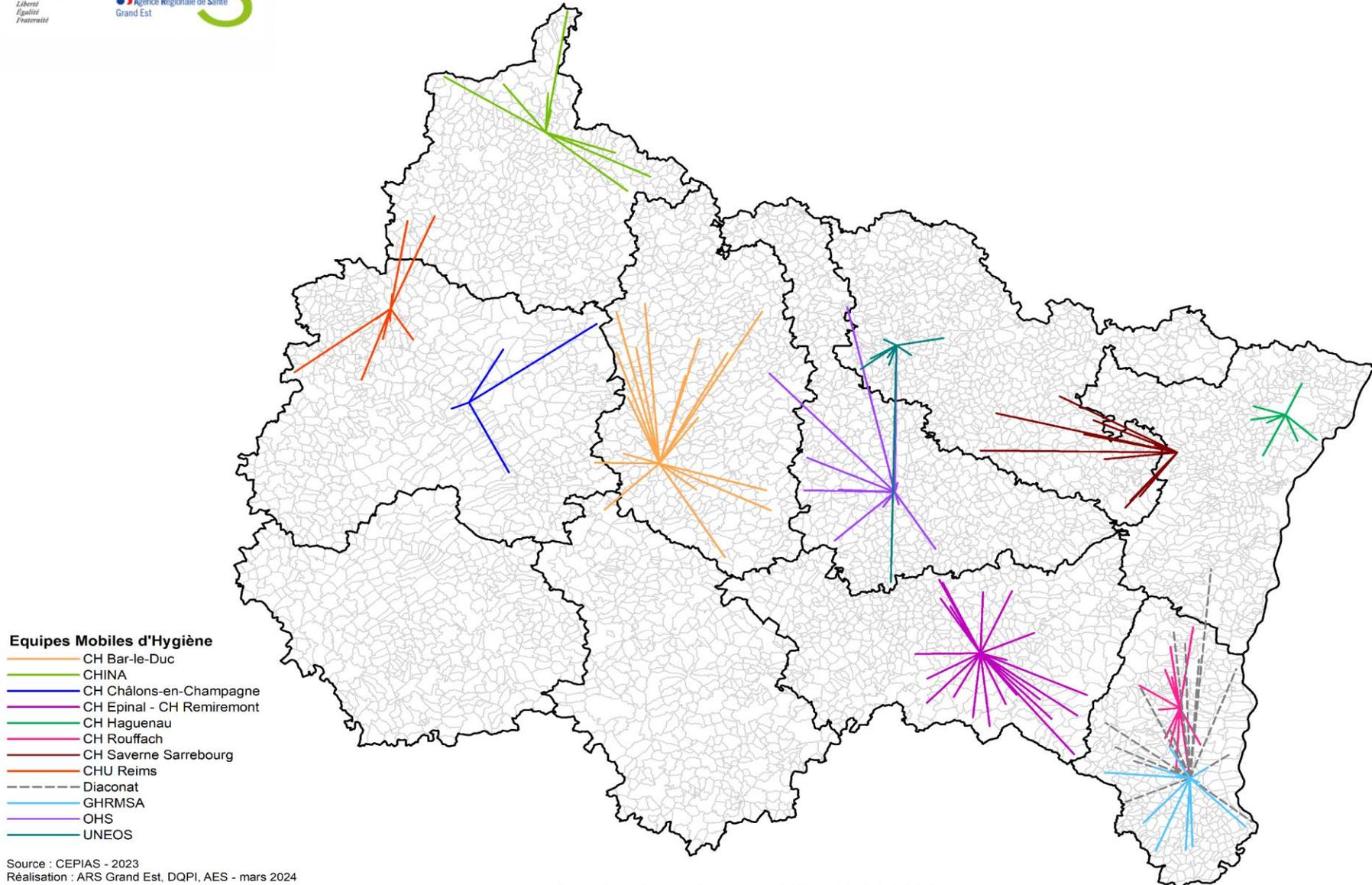
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES, B. MAILLEFAUD - décembre 2023

Source : CEPIAS, 2023

Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES, B. MAILLEFAUD - mai 2023

Couverture des EMS par une EMH en Grand Est

EMS couverts par une EMH



Source : CEPIAS - 2023
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES - mars 2024

Retour des échanges techniques :

L'ARS Grand Est organise des échanges individuels avec les EMH pour faire le point sur leur activité, les freins et les leviers rencontrés, ...

	
Rattachement à une EOHH	Temps pour le recrutement et la montée en charge
Échanges avec le CPias	Répartition du temps de l'EMH entre les EMS
Formations et outils à disposition /adaptation au territoire	Déplacements chronophages selon les distances à parcourir
Dynamique entre les EMH	Equilibre à trouver entre lieux de vie et collectivité
Bon accueil des EMS et volontarisme des professionnels des EMS	
Identification des thématiques prégnantes et majoritaires dans les sollicitations des EMS	

3. Bilan de la campagne budgétaire et FIR 2023

Direction de l'Autonomie - ARS

Taux de progression moyen de l'Objectif Global de Dépenses (OGD) : +5,04% pour les établissements et services accueillant des personnes âgées

Les principales mesures nouvelles :

- Taux d'actualisation national de 2.06% : 26M€ - composé classiquement de la masse salariale et de l'effet prix auxquels s'ajoutent le contexte inflationniste et la hausse de la valeur du point d'indice de la FP
- Octroi de mesures RH, pour 19.15M€, notamment :
 - Les revalorisations salariales liées au SEGUR de la Santé (effets en année pleine des mesures de 2022)
 - Le renforcement de la médicalisation des EHPAD et l'amélioration de la qualité des soins par l'augmentation du taux d'encadrement soignant
 - La valorisation du travail de nuit
 - La majoration, à titre exceptionnel, d'indemnités horaires pour les agents publics des ESMS hospitaliers
 - Le soutien au pouvoir d'achat du secteur public

Les principales mesures nouvelles (suites) :

- Poursuite du déploiement des CRT et des PASA :
 - 6 nouveaux CRT viennent s'ajouter aux 10 installés sur 9 des 10 départements du GE
 - 12 nouveaux PASA
- Accompagnement du virage domiciliaire par le renforcement de l'offre en soins à domicile : réforme de la tarification des SSIAD 4.57M€
- Des réponses de répit par le renforcement des 20 PFR existantes et création d'une PFR dans les Ardennes

Une DRL finale à hauteur de 1,302 Mds €

Une offre en évolution grâce à des opérations de transformation / développement de l'offre :

La PFR des Ardennes

Un des PASA précités

57 places d'hébergement permanent, 26 places d'hébergement temporaire et 10 places d'Accueil de jour.

Une campagne budgétaire en 2 temps :

Publication de deux instructions budgétaires, d'une décision fixant la DRL et d'une décision rectificative ajustant la DRL :

- Instruction initiale de mai 2023 : notification de 1,288 Mds €
- Décision rectificative d'août 2023 : -321 342 euros
- Instruction de novembre 2023 : +14M€

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes Âgées

Exécution de la DRL 2023 de la région GRAND EST			
Secteur personnes âgées			
Base au 01/01/2023		1 187 983 056,52	
Montant Actualisation		26 160 239,15	
Base actualisée au 01/01/2023		1 214 143 295,67	
EHPAD - Convergence tarifaire		11 553 688,85	
Médicalisation - réouverture Tarif Global		4 134 218,62	
Installations de places sur droit de tirage		8 490 027,01	
DT - Stratégie agir pour les aidants		1 265 599,01	
DT - PSGA		902 300,00	
DT - Plan Alzheimer		253 629,00	
DT - HTSH		42 000,00	
DT - Taux d'encadrement		3 532 724,00	
DT - Centres de Ressources Territoriaux		2 493 775,00	
Transfo/Développement de l'Offre		276 614,50	
Fongibilité		32 300,00	
Convergence SSIAD (réforme tarifaire) - MN		4 568 367,00	
IDE de Nuit - MN		202 729,00	
Mesures nouvelles - Revalorisations salariales		19 149 197,00	
SEGUR CTI - MN		473 882,00	
Séгур dit Attractivité - Revalorisation des grilles - MN		594 176,00	
Séгур dit Intéressement - Sécurisation des orga. et env de travail - MN		4 746 500,00	
SEGUR - Médecins - MN		660 770,00	
Revalorisation pouvoir d'achat - secteur public - MN		9 850 774,00	
Indemnité nuit - FPH - MN		2 823 095,00	
TOTAL Mesures Nouvelles		48 407 141,98	
Base reconductible au 31/12/2023		1 262 550 437,65	
TOTAL CNR		41 086 912,13	
Résultat		Excédent	2 472 942,62
		Déficit	830 007,58
Dotation finale 2023 - taux d'exécution 100%		1 301 994 414,74	

Les CNR nationaux

- À hauteur de 1.56M€
- Pour soutenir les ESMS en difficultés conjoncturelles

Les CNR régionaux

- À hauteur de 46.62M€
 - Les thématiques régionales prioritaires :
 - Appuyer les ESMS dans leur politique de gestion des ressources humaines en soutenant financièrement le **remplacement/renfort de personnels**
 - Soutenir les EHPAD dans le cadre de **traitements et molécules onéreux**
 - Accompagner les ESMS dans le **contexte économique inflationniste** et dans le cadre de la **politique de l'ARS en matière de décarbonation**
 - Soutenir les **ESMS en difficultés**, en complément des CNR nationaux précités
-

Les CNR régionaux

Une campagne de CNR régionaux révisée dans sa méthode et formalisée dans le Rapport d’Orientation Budgétaire :

- Maintien du recueil de demande de CNR pour la thématique traitements et molécules onéreux
- Un forfait socle de CNR régionaux sur les thématiques Remplacement/renfort du personnel et inflation/décarbonation :
 - Selon un principe de soutien systématique sans lien avec la situation financière des EHPAD (traitée par ailleurs)
 - Établie sur des critères objectivés, disponibles dans le tableau de bord de la performance
 - Avec la prise en compte du niveau de dotation tarifé à chaque ESMS
- Une part variable sur la thématique ESMS en difficultés :
 - Selon un principe de soutien en fonction de l’analyse des difficultés
 - Établie, à l’instar des CNR « forfait socle », sur des critères objectivés, disponibles dans le tableau de bord de la performance

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes Âgées

Total des CNR NATIONAUX 2023 région Grand Est (en K€)	
Soutien aux ESMS en difficultés	1 558

Total des CNR REGIONAUX 2023 région Grand Est (en K€)	
Dépenses de personnel non pérennes	21 286
ESMS en difficulté	10 120
Décarbonation	5 145
Neutralisation perte dépendance	2 160
Neutralisation perte soin	2 060
Prévention	1 982
Molécules & traitements onéreux	1 511
Parcours de la personnes âgées (HTSH et HTSH-U)	872
QVT	764
Expérimentation régionale	321
Situations exceptionnelles	243
Qualité des soins	84
Formation	71
TOTAL	46 619

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes en Situation de Handicap

Taux de progression moyen de l'Objectif Global de Dépenses (OGD) : +5,22% pour les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap

Les principales mesures nouvelles :

- Taux d'actualisation national de 2.53% : 31M€ - composé classiquement de la masse salariale et de l'effet prix auxquels s'ajoutent le contexte inflationniste et la hausse de la valeur du point d'indice de la FP
- Réintégration progressive de la modulation du taux d'actualisation selon les principes suivants :
 - Prise en compte des parties « masse salariale » (0.35%) et de la partie « effet prix » (0.25%) du taux d'actualisation national
 - Catégories ciblées : les établissements (EAM / FAM, ESAT, EEAP, EEAH, EEEH, Etab. Expérim. PH, IEM, IME, IDA, IDV, IES, MAS)
 - Critère utilisé : le taux d'occupation
 - Années de référence : 2019 et 2021 (neutralisation de l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire de la COVID19)
 - Modulations appliquées :
 - Taux d'occupation moyen 2019 et 2021 supérieur ou égal à 88 % : application du taux d'actualisation national de 0,60 %
 - Taux d'occupation moyen 2019 et 2021 inférieur à 88 % → application d'un taux d'actualisation de 0,40 %.

Les principales mesures nouvelles (suites) :

- Octroi de mesures RH, pour 16.39M€, notamment :
 - Extension du CTI aux personnels paramédicaux et de la filière socio-éducative
 - Revalorisation des médecins exerçant au sein des ESMS PH
 - Mesures de sécurisation des organisations et des environnements de travail
 - Actualisation Ségur dans le cadre des créations et extensions de places au titre des exercices budgétaires 2021 et 2002
- Une marge pérenne dégagée en 2023 à hauteur de 1.181M€, permettant de régulariser le Ségur CTI pour certains ESMS, au regard des anomalies constatées dans le remplissage des cadres CA-ERRD s'agissant des effectifs concernés (les soignants)
- La réintégration de la politique de rebasage sur le secteur PH pour un montant de 1.460M€ :
 - Critères utilisés : le coût à la place et le résultat comptable

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes en Situation de Handicap

Les principales mesures nouvelles (suites) : PH ENFANTS :

- La poursuite du développement de l'Ecole inclusive : 4 UEMA – 5 UEEA – 38 places en milieu ordinaire (et 20 par requalification)

En lien avec :

- Le développement de l'offre polyhandicap : création de 3 UEEP (unités d'enseignements pour les élèves polyhandicapés)
- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance : création et renforcement de 3 équipes mobiles, extension d'ouverture de places d'IME à 365 jours
- Le renforcement de l'accompagnement des enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement : renforcement RH de 3 CAMSP dans le cadre de leur démarche qualité
- Le renforcement du repérage et du diagnostic des enfants souffrant de TND : par le rebasage des PCO 0-6 ans

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes en Situation de Handicap

Les principales mesures nouvelles (suites) : PH ADULTES

- La poursuite de la prévention des départs non souhaités en Belgique : installation de 47 places (7 en MAS et 40 en EAM)
- L'accompagnement de personnes en situation de handicap au profil très complexe : création d'une unité résidentielle pour adultes autistes
- L'accompagnement de l'adulte en situation de handicap dans sa dimension parentalité : ouverture de 2 SAPPH (Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap)
- Le renforcement de l'offre adultes : installation supplémentaire de 24 places d'EAM et 13 places de MAS

Les principales mesures nouvelles (suites) : PH ENFANTS ET ADULTES

- Installation d'une PFR PH
- Recrutement de 11 APPV (Assistants Projet et Parcours de Vie).

Soit une DRL finale à hauteur de 1,288 Mds €

Une campagne budgétaire en 2 temps :

Publication de deux instructions budgétaires, d'une décision fixant la DRL et d'une décision rectificative ajustant la DRL :

- Instruction initiale de mai 2023 : notification de 1,290 Mds €
- Décision rectificative d'août 2023 : -7M€
- Instruction de novembre 2023 : +4M€

Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes en Situation de Handicap

DRL 2023 REGION GRAND EST	
secteur personnes en situation de handicap	
DRL au 01/01/2023	1 226 607 198 €
Actualisation totale 2023 (2,53 %)	31 033 162 €
Masse salariale (0,35 %)	4 293 125 €
Dégel point d'indice (1,13 %)	13 860 661 €
Effet prix (0,25 %)	3 066 518 €
Effet prix exceptionnel (0,80 %)	9 812 858 €
Opérations de fongibilité	138 579 €
Régularisation rebasage EPNAK (2023)	88 620 €
Installations de places sur droit de tirage :	4 139 305 €
Mesures nouvelles - Revalorisations salariales	16 395 573 €
MN - Actualisation SEGUR extensions & ouvertures	608 988 €
MN - SEGUR Attractivité PNL (EAP complément)	265 859 €
MN - SEGUR Extension Medecins (EAP)	355 821 €
MN - SEGUR Intéressement	1 851 147 €
MN - SEGUR Extension Socio Educ Privé (EAP)	8 321 574 €
MN - SEGUR Extension Socio Educ Public (EAP)	974 590 €
MN - Reval. pouvoir d'achat – public	3 699 327 €
MN - indemnité nuit - FPH	318 267 €

DRL 2023 REGION GRAND EST	
secteur personnes en situation de handicap	
Mesures nouvelles:	6 836 235 €
MN - Complement Répît	172 340 €
MN - coordination services	116 892 €
MN - Application de la réforme SSIAD	258 850 €
MN - Coopérations opérationnelles école / ESMS (inclusion scolaire PH)	596 280 €
MN - Diversification des modalités d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	201 951 €
MN - Polyhandicap_Amélioration de la réponse en établissement	173 754 €
MN - Polyhandicap_ Mesures de scolarisation	230 332 €
MN - Communautés 360	191 721 €
MN - CAMSP CMPP	764 369 €
MN - SNA - UEMA	1 120 000 €
MN - SNA - UEEA / DAR	700 000 €
MN - SNA - Unités résidentielles	0 €
MN - SNA PCO 0-6	1 822 576 €
MN - SNA PCO 7-12	487 170 €
CNR nationaux:	2 415 498 €
CNR - Gratification des stages	393 984 €
CNR - QVT	356 526 €
CNR - Permanents syndicaux	74 437 €
CNR - Soutien ESMS en difficulté	1 590 550 €
DRL Mai 2023 complétée en Novembre 2023	1 287 654 170 €

Les CNR nationaux

- À hauteur de 2.4M€, pour les thématiques : QVCT – gratifications de stages – mise à disposition de permanents syndicaux

Les CNR régionaux

- À hauteur de 30M€, pour les thématiques régionales prioritaires :
 - Appuyer les ESMS dans leur politique de gestion des ressources humaines en soutenant financièrement le **remplacement/renfort de personnels**
 - Soutenir les EHPAD dans le cadre de **traitements et molécules onéreux**
 - Accompagner les ESMS dans le **contexte économique inflationniste** et dans le cadre de la **politique de l'ARS en matière de décarbonation**
 - Soutenir les ESMS dans leur **projet d'investissement** (immobilier)
 - Soutenir les ESMS présentant des **difficultés financières**
 - Soutenir les ESMS dans le cadre de solutions d'accompagnement pour les **situations individuelles critiques** de personnes en situation de handicap enfants et adultes
 - Inciter les ESMS à recruter des travailleurs sociaux en stage (>2mois) par la **gratification de stages**, en complément des CNR nationaux

Les CNR régionaux

Une campagne de CNR régionaux révisée dans sa méthode et formalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire selon la même logique que sur le secteur des Personnes Âgées, **avec des ajustements propres au secteur PH**

- Maintien du recueil de demande de CNR pour la thématique traitements et molécules onéreux **et les gratifications de stages**
- **Mise en œuvre des mêmes critères de sélection appliqués à la campagne PAI PH s'agissant des CNR « soutien à l'investissement »**
- **Soutien des projets « QVCT » retenus dans le cadre de l'AAC CLACT**
- Un forfait socle de CNR régionaux sur les thématiques Remplacement/renfort du personnel et inflation/décarbonation :
 - Selon un principe de soutien systématique sans lien avec la situation financière des ESMS (traitée par ailleurs)
 - Établie sur des critères objectifs, disponibles dans le tableau de bord de la performance
 - Avec la prise en compte du niveau de dotation tarifé à chaque ESMS
- Une part variable sur la thématique ESMS en difficultés :
 - Selon un principe de soutien en fonction de l'analyse des difficultés
 - Établie, à l'instar des CNR « forfait socle », sur des critères objectifs, disponibles dans le tableau de bord de la performance

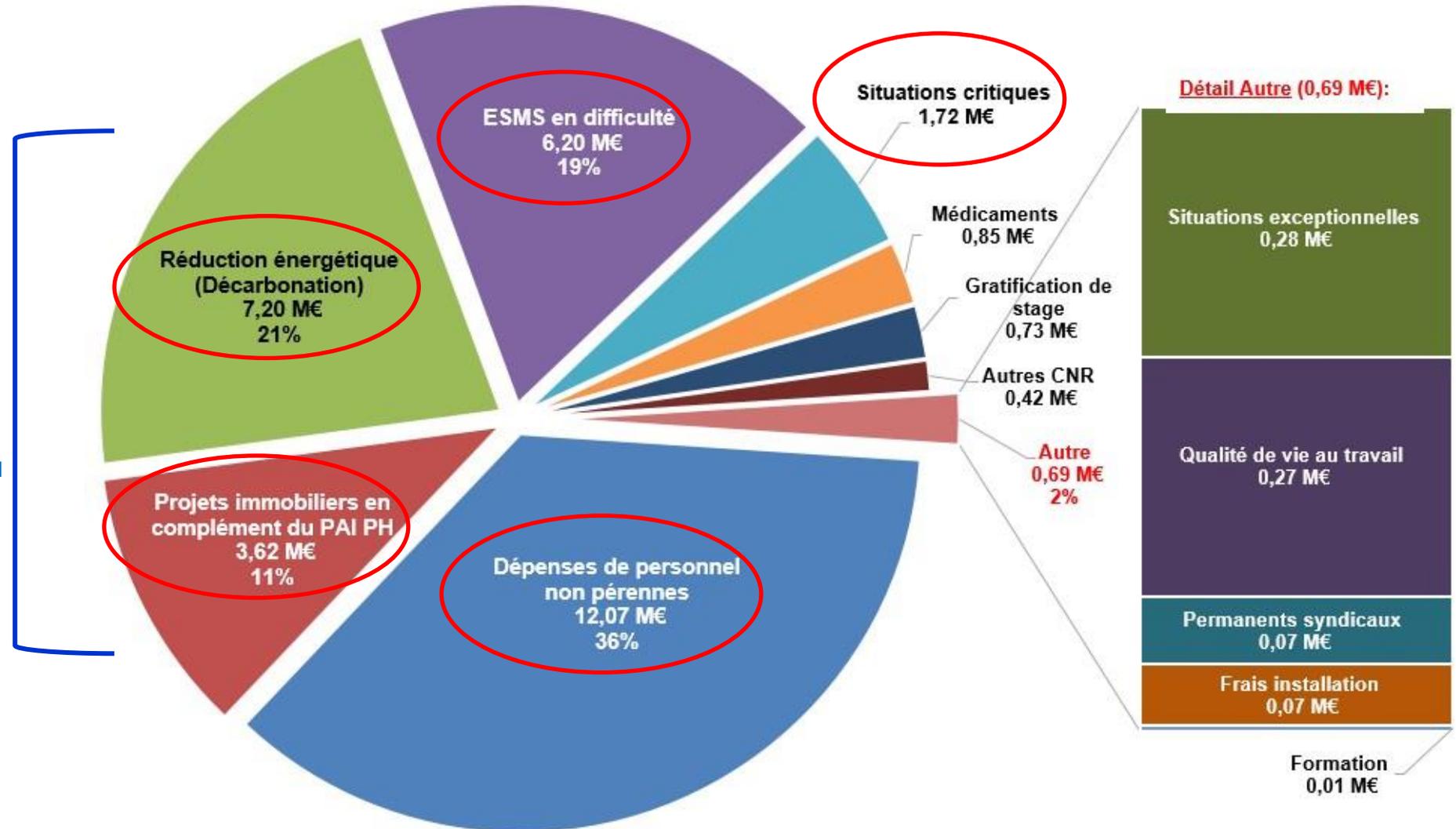
Bilan de la CB 2023 – Secteur des Personnes en Situation de Handicap

Répartition par thématique des CNR attribués en 2023 (32,39 M€)

Focus sur le soutien à l'investissement :

- 7,2 M€ sur la réduction énergétique (décarbonation)

- 3,62 M€ sur des projets immobiliers en complément du PAI PH



Bilan de la campagne FIR 2023

Direction de l'Autonomie

Pour rappel, le FIR mobilisé par la DA sur le champ de l'autonomie finance des projets et dispositifs à titre expérimental en matière de promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie ainsi que d'organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et de qualité et sécurité de l'offre médico-sociale.

En particulier il finance le déploiement d'actions structurantes et d'expérimentations sur le territoire du Grand Est avec la volonté de les soutenir de manière pluriannuelle (conventions biennales voire triennales).

Le montant du budget FIR au titre de 2023 : 17,64M€

- Volet PH: 12,08M€
- Volet PA: 5.56M€

Les thématiques auxquelles se rapportent les projets financés sur le FIR de la DA

- **La promotion de la santé et la prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie**
 - Financement d'évaluations, études, recherches et expertises telle que la poursuite de [l'étude relative à l'hypertension des PA en EHPAD \(étude retreat fail\)](#)

 - Actions de prévention des handicaps et de la perte d'autonomie, dans le cadre de :
 - L'autodétermination : centre de ressources accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap [INTIM'AGIR](#)
 - L'accès aux soins : déploiement de Consultations dédiées en faveur des personnes en situation de handicap
 - L'accès à la culture

- **L'organisation et la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre médico-sociale**
- **Illustrations sur le secteur des Personnes en Situation de Handicap :**
 - Revalorisation des 60 GEM pour personnes traumatisées crâniens et souffrant de handicap psychique et des 10 GEM Autisme
 - Poursuite de la mise en œuvre du Plan de transformation des ESAT enclenché en 2022
- **Illustrations sur le secteur des Personnes Âgées**
 - Déploiement de dispositifs visant à améliorer l'accompagnement de la personne âgée au sein des EHPAD et à soutenir les aidants : actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail en ESMS avec l'[ARACT](#) ; déploiement d'équipes mobiles d'hygiène à destination des EHPAD et actions en faveur des aidants
 - Poursuite du déploiement des Centres de Ressources Territoriaux (4 CRT en 2023 financés sur le FIR) en complément des crédits ONDAM
 - Déploiement de dispositifs visant à renforcer l'accompagnement en soins des personnes âgées à domicile : poursuite de l'expérimentation de 10 SSIAD renforcés

- **L'organisation et la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre médico-sociale**

Illustrations sur les deux secteurs

- Déploiement de dispositifs visant à soutenir l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :
 - Habitats inclusifs PH et PA (pour la dernière année)
 - Dispositifs d'emploi accompagné

- **Focus sur des projets financés à compter de 2023**
- **Promotion de l'activité physique pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**
- Dans le cadre :
 - de l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/20 du 29 février 2024 relative aux missions des référents en agences régionales de santé (ARS) et en délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) pour le développement de l'activité physique et sportive des personnes âgées et en situation de handicap en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)
 - du SRS 2023-2028 Priorité 3 « Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie

4. Politique PA/PH de l'ARS : les priorités pour 2024

Direction de l'Autonomie - ARS

Des actions par axe prioritaire :

1. Gérer les tensions du système de santé en agissant de manière structurée et efficace pour des réponses territorialisées

Exemples d'actions prioritaires dans le champ de l'Autonomie pour 2024 :

- S'assurer de l'usage approprié du dispositif HTS
- Diminuer le recours inadapté aux urgences :
 - S'assurer du fonctionnement du dispositif IDE de nuit
 - Poursuivre le déploiement du Kit Assure

Des actions par axe prioritaire :

2. Mettre en œuvre le PRS

Exemples d'actions prioritaires dans le champ de l'Autonomie pour 2024 :

- Soutenir l'inclusion et le virage domiciliaire :
 - Par l'installation de places de SSIAD et par la mise en œuvre de la réforme des SAD
 - Par le déploiement des CRT,
 - Par la mise en œuvre du plan 50 000 solutions dont école inclusive
- Amplifier les actions de prévention de la perte d'autonomie :
 - Mise en œuvre du plan APS à des fins de santé
 - Lancement de la démarche pour créer un gérontopôle en GE
 - Déploiement du programme ICOPE
- Renforcer les réponses aux besoins spécifiques de certains publics :
 - Enfants à vulnérabilités multiples
 - PHV
 - Personnes en situation complexe avec risque de rupture de parcours

Des actions par axe prioritaire :

3. Contractualiser pour appuyer la transformation du système

Exemples d'actions prioritaires dans le champ de l'Autonomie pour 2024 :

- Soutenir la préparation des contrats tripartites ARS/CD-CeA/CNSA issus de la mise en place du nouveau cadre de coopération 5^{ème} branche
- Suivre la mise en œuvre des conventions de partenariat régionales avec :
 - L'Education nationale
 - Les CARSAT NE et AM
 - Le Comité Paralympique et Sportif Français
 - CoACTIS Santé
- Poursuivre les CPOM MS

Des actions par axe prioritaire :

4. Accompagner les projets à forte valeur environnementale

Exemples d'actions prioritaires dans le champ de l'Autonomie pour 2024 :

- Mobiliser tout outil de promotion de l'approche éco-responsable/RSE dans les actions et projets portés par des ESMS :
 - Relais des appuis ANAP
 - Intégration de cet enjeu dans l'allocation de ressources : ONDAM/PAI/FIR
 - Intégration aux CPOM MS

Prochaine réunion le :

- Mardi 2 juillet 2024